

# AVIS À LA POPULATION

## OUVERTURE DE LA MAIRIE

Le secrétariat est ouvert au public uniquement les : **MARDI et JEUDI** de 15 h à 18 h (ou sur rendez-vous)

## VACANCES DE FÉVRIER

**ATTENTION : LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE SERA FERMÉ LES MARDI 16 ET JEUDI 18 FÉVRIER**

## RAPPEL IMPORTANT :

**LA COMMUNE N'EST PAS HABILITÉE À RECEVOIR DIRECTEMENT VOS PAIEMENTS**

**Tout ce qui lui est dû (loyer, facture d'eau, location de salle ou de terrain) doit systématiquement être payé à la trésorerie de Pont d'Ain selon les modalités de paiement suivantes :**

- par règlement en espèces ou par carte bancaire à l'accueil de la trésorerie de Pont d'Ain
- par chèque bancaire ou postal adressé à la trésorerie de Pont d'Ain et libellé à l'ordre du Trésor Public accompagné du justificatif

## CRÉDIT PHOTO

Merci à ROMAIN, à MARIE-THÉRÈSE, à LUCIEN, JÉRÉMY et à tous ceux d'entre vous qui nous ont permis d'illustrer ce bulletin municipal et de le rendre plus attrayant.

## TARIFS COMMUNAUX 2021 INCHANGÉS

### SALLE POLYVALENTE

#### PERSONNE RÉSIDANT SUR LA COMMUNE

1 journée : 65 €  
Week-end du vendredi 18 h au lundi 9 h : 130 €  
vaisselle journée : 65 €  
vaisselle week-end : 80 €

#### PERSONNE RÉSIDANT HORS COMMUNE

1 journée : 80 €  
Week-end du vendredi 18 h au lundi 9 h : 160 €  
vaisselle journée : 65 €  
vaisselle week-end : 80 €

#### ASSOCIATIONS COMMUNALES

gratuité

\* Pour toutes les locations, une caution de 500 € sera exigée ainsi qu'une attestation d'assurance responsabilité civile,  
\* Si le chauffage est demandé, alors un supplément de 30 € sera réclamé pour une journée et de 40 € pour un week-end.

### EAU & ASSAINISSEMENT EAU POTABLE

Montant HT de la part fixe : 92,40 €  
Montant H.T. du m<sup>3</sup> pour les particuliers : 1,155 €  
Montant H.T. du m<sup>3</sup> pour les professionnels :  
consommation < 300 m<sup>3</sup> : 1,050 €  
consommation > 300 m<sup>3</sup> : 0,840 €  
*Ne dépend pas de la commune, mais de l'agence de l'eau ...*  
Redevance pollution domestique : 0,280 € le m<sup>3</sup>

### ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Montant H.T. de la part fixe : 78,32 €  
Montant H.T. du m<sup>3</sup> : 0,979 €  
*Ne dépend pas de la commune, mais de l'agence de l'eau ...*  
Redevance modernisation des réseaux de collecte : 0,15 € le m<sup>3</sup>

### PRESTATIONS DE SERVICES

Ouverture de l'alimentation en eau forfait : 25 €  
Fermeture de l'alimentation en eau forfait : 25 €

### CIMETIÈRE COMMUNAL

**CONCESSION :**  
30 ans : 240 € pour 2 m<sup>2</sup>  
50 ans : 500 € pour 2 m<sup>2</sup>  
concession perpétuelle : 750 € pour 2 m<sup>2</sup>

**COLOMBARIUM COMMUNAL :**  
15 ans : 300 € la case  
30 ans : 500 € la case  
50 ans : 600 € la case  
concession perpétuelle : 750 € la case  
Prix de la porte : 100 € gravure à la charge du propriétaire  
(Style d'écriture : Chancelière)

**JARDIN DU SOUVENIR :**  
Dispersion des cendres : gratuite  
Pose d'une plaque contre le mur : 50 €

### LOCATIONS À LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

**DES TERRAINS DE CHASSE COMMUNAUX :**

330 € par an

**DU LOCAL COMMUNAL :**

400 € par an



Adresse mail : mairieserrieressurain@orange.fr  
Téléphone : 09 62 62 30 03

## SOMMAIRE

Page 1 :  
Le mot du Maire  
Page 2 :  
Projets communaux  
Page 3 :  
CCAS et municipalité  
Page 4 :  
Urbanisme  
Pages 5 :  
Notre environnement  
Page 6 :  
Vie des associations

Pages 7 à 10, dossier :  
Une commune en chantiers

Page 11 :  
Serrières-sur-Ain sur la toile  
Page 12 :  
Notre communauté de communes  
Page 13 :  
Ainsi va la vie à Serrières-sur-Ain  
Page 14 :  
Association foncière pastorale  
Page 15 :  
Grippe aviaire  
Page 16 :  
Rappels et avis à la population

### Jean-Michel BOULMÉ



### LE MOT DU MAIRE

Janvier mois des vœux, cette année, nous a laissés perplexes avec nos anciens isolés dans les EPAHD, avec nos jeunes qui auraient voulu poursuivre leurs études, et qui sont cloîtrés dans leur famille, voire dans leur résidence universitaire de 10 m<sup>2</sup>, avec tous ceux dont le commerce ou l'artisanat n'a pas été jugé essentiel et qui essaient de survivre à la fermeture, et avec ceux des salariés qui ont dû avoir recours au télétravail ou sont au chômage partiel ... Il est tout simplement impossible de donner une liste exhaustive des méfaits provenant d'une situation sanitaire du pays dépassant l'imaginable. La démocratie communale est également en souffrance : notre conseil municipal prononce le huis-clos, vu l'impossibilité pour le public d'assister à ses séances du fait du couvre-feu à 18 h. Les comités de hameau que nous souhaitons instituer ne peuvent se tenir, pas plus que n'a pu se dérouler la cérémonie des vœux prévue le 9 janvier. La présence aux cérémonies du 8 mai et du 11 novembre a due être limitée à 5 ou 6 participants. L'activité de notre CCAS ou celle de l'AFP(a) ont également été impactées. Quant aux associations, elles ont carrément été mise en sommeil durant un an ...

Les communes, les conseils municipaux, les maires ne demandent qu'à être associés à la recherche d'une issue mais où sont les vaccins ? Quel autre souhait pour chacun d'entre nous, que de voir venir enfin, les moyens pour surmonter l'épouvantable crise sanitaire que nous connaissons ? Je voudrais malgré tout vous offrir en étrennes un petit rayon de soleil et d'optimisme, avec le travail sublime du SMAE sur notre plage (voir photo de droite)



SERRIÈRES, MERPUIS, MALAVAL, SONTHONNAX LE VIGNOBLE Site internet : <https://serrieres-sur-ain.fr/>

## IMPLANTATION DE 2 NOUVELLES STATION < STEP > ?

Tous les Plans d'occupation des Sols (POS) de France et de Navarre, dont celui de Serrières sur Ain, ont été rendus caducs par la loi. Nous sommes donc désormais soumis au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Mais 2 annexes du POS restent opposables : celle concernant les servitudes publiques & celle concernant les annexes sanitaires. Ces dernières ont d'ailleurs le contenu du précédent Schéma Directeur d'Assainissement.

En application de ce dernier document les 3 hameaux de Merpuis, Serrières et Sonthonnax devaient être équipés en assainissement collectif, donc équipés de Stations d'Épuration (STEP). Pour Merpuis c'est fait depuis 20 ans.

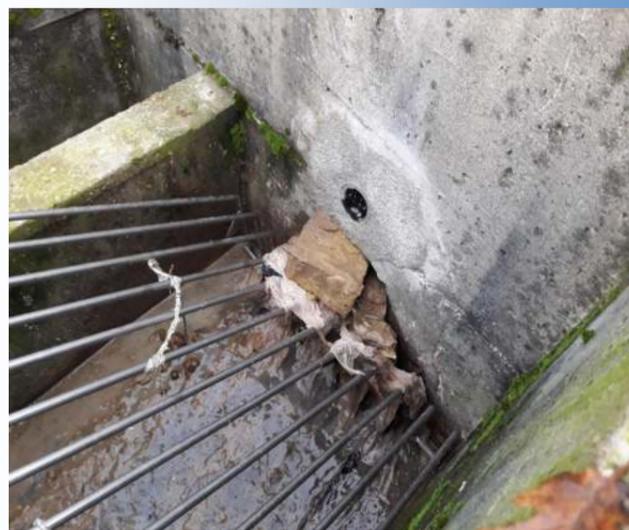
Il nous reste à implanter nos 2 dernières stations pour achever le réseau d'assainissement collectif, pour un coût total d'environ 200 000 €. Nous avons demandé les subventions indispensables à l'Agence de l'eau et au département, celui-ci venant de nous en attribuer une première de 18 800 € (20 %, mais attention, 20 % du montant éligible : étudier le tableau ci-dessous). Nous avons aussi sollicité un fonds de concours de 70 000 € à la CCRAPC. La subvention espérée de l'Agence de l'Eau pourrait être de 30 à 50 %. Faute d'aide suffisante pour rendre le projet financièrement réalisable, le conseil municipal risquerait estimer devoir renoncer à son projet.

Pour la STEP de SONTHONNAX, le montant éligible n'est que de 35 250 € quand la dépense est de 79 000 € (moins de 45 % de la dépense prévue) alors qu'il est de 58 750 € pour LE BOURG, quand la dépense serait de 85 000 € (presque 70 % de la dépense prévue).	À PROPOS DE LA SUBVENTION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL			
	MONTANT ÉLIGIBLE POUR LE DÉPARTEMENT	35 200,00 €	58 750,00 €	93 950,00 €
	COÛT RÉEL POUR LA COMMUNE PRÉSENTÉ AU DOSSIER	79 000,00 €	85 000,00 €	164 000,00 €
	ÉLIGIBLE EN %	44,56%	69,12%	57,29%

### BEAUCOUP TROP DE DÉCHETS !

Après une vingtaine d'années d'utilisation, notre station d'épuration de MERPUIS (constituée par une roselière) reste dans un état satisfaisant et les contrôles révèlent systématiquement des bons résultats. Néanmoins, si nous voulons que le bon fonctionnement de celle-ci se prolonge, il nous faut être vigilants contre les déchets inadmissibles que certains lui envoient. Comme la photo de droite (prise lors d'un nettoyage) le montre, l'arrivée principale était, ce jour là, complètement bouchée par des éponges et de la mousse polyuréthane. Toutes les personnes raccordées doivent être vigilantes quant à leurs rejets si nous voulons que cette station d'épuration puisse perdurer plusieurs années !

**Jérémy BATAILLE**



### SERRIÈRES DESSERVI PAR LA LIGNE BOURG-BELLEGARDE ?

Notre Commune, par la voix du maire précédent, avait déjà précisé à la représentante de la SNCF, reçue en mairie, que notre commune souhaitait être desservie par la ligne reliant Bellegarde à Bourg-en Bresse.

C'était la dernière année avant que la compétence ne soit transférée à la région. J'ai donc renouvelé ma demande auprès de la région AuRA qui est désormais en charge de la ligne de Car Région Express n°36.

Dans un premier temps, une formule d'arrêt à la demande nous conviendrait parfaitement pour tous les cars qui s'arrêtent à Nurieux-Volognat et à Hautecourt, que ce soit dans le sens Bellegarde - Bourg en Bresse ou dans le sens Bourg en Bresse - Bellegarde.

Surtout en cas de réponse positive à notre demande, nous souhaitons une réponse rapide pour que nous puissions communiquer le plus tôt possible à nos habitants la date de mise en route de cet arrêt et les inciter vivement à préférer utiliser ce nouveau service de transport.

**Le Maire, Jean-Michel BOULMÉ**

## GRIPPE AVIAIRE

### LES MAIRES DOIVENT PROCÉDER AU RECENSEMENT DES PROPRIÉTAIRES D'OISEAUX

**Pour éviter la transmission de la maladie et Compte tenu de leur rôle déterminant dans la transmission de cette maladie, le commerce des palmipèdes vivants est totalement interdit**

C'est « l'autre épidémie » du moment. Même si celle-ci ne présente aucun risque pour l'homme, l'épidémie de grippe aviaire qui frappe le sud-ouest du pays aura des conséquences catastrophiques pour la filière du canard (le virus touche toutes les espèces de volailles, mais cet épisode frappe particulièrement les canards )

Cette épidémie de grippe aviaire (virus H5N8), repérée en décembre, se propage extrêmement rapidement.



Des centaines de foyers ont été identifiés dans le pays L'épidémie touche tout particulièrement le département des Landes, le Gers, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Atlantiques, la Vendée et les Deux-Sèvres.

La souche du virus qui frappe cette année est « particulièrement virulente et contagieuse », et il n'existe aucun autre moyen de l'endiguer que des abattages préventifs. La lutte contre cette épidémie, lorsqu'elle apparaît, est celle du « vide sanitaire » : dès qu'un foyer est repéré, tous les palmipèdes dans un rayon de 5 km sont abattus, les élevages doivent être nettoyés et désinfectés, et la production interdite pendant une période variable (elle avait été de six semaines en 2017, dans plus de 1100 communes).

Des centaines de milliers de canards ont été abattus depuis le 20 décembre dans l'espoir d'éviter la situation connue à l'hiver 2016-2017, quand 4,5 millions de canards avaient dû être abattus !

Dans cette situation le recensement de tous les propriétaires d'oiseaux, à l'exception de ceux qui sont « détenus en permanence à l'intérieur de locaux », est obligatoire depuis la parution d'un arrêté en 2006, toujours en vigueur aujourd'hui.

Les maires doivent tenir à disposition des préfets, pour leur commune, « la liste des détenteurs d'oiseaux s'étant déclarés sur le territoire de leur commune ».



**TOUS LES PROPRIÉTAIRES DE VOLAILLES ÉLEVÉES EN EXTÉRIEUR DOIVENT REMPLIR LE FORMULAIRE CERFA (15472\*01) ET LE DÉPOSER À LA MAIRIE.**

**ARRÊTÉ DU 24 FÉVRIER 2006 RELATIF AU RECENSEMENT DES OISEAUX DÉTENUS PAR TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE EN VUE DE LA PRÉVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE**

## ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE AUTORISÉE

Les contraintes sanitaires nous contraignent à reporter notre Assemblée Générale d'un an, mais malgré cela nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Le bureau reste inchangé, **je reste donc un an de plus à la présidence de notre Association.**

Le GAEC de Cize ( représenté par Marc DESBOIS ) se retire de l'AFP à la suite du départ en retraite d'un de leurs associés. La zone Sonthonnax sud-ouest est reprise par Damien Mermety et l'enclave Sonthonnax sud-est par Sandrine Rolly.

Ci dessous la photo hivernale d'une partie de la Zone très bien entretenue par Marc DESBOIS.

Alors rendez-vous en janvier 2022 pour une Assemblée Générale " déconfinée "

La combe de Sonthonnax le vignoble est redevenue agréable au regard, suite de l'excellent travail des exploitants membres de l'AFP et en particulier à l'entretien effectué par Marc DESBOIS



**Vue générale de la combe de Sonthonnax**



**En 2020, l'AFP autorisée de Serrières sur Ain a été contrainte d'annuler sa marche gourmande et son repas en raison des conditions sanitaires .**

**RENDEZ -VOUS EN SEPTEMBRE 2021**

**Gérard PUPUNAT**

## CCAS ( CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE )

Le bureau et les membres du CCAS de la Commune ont le plaisir de vous présenter leurs meilleurs vœux de bonne Santé. En espérant une nouvelle année 2021 pleine de Vie et de Joie.

Nous sortons d'une année marquée par la crise Sanitaire. Le Vieux Logis, la Guinguette, les Gîtes, ont été particulièrement impactés par la situation, comme les artisans et ceux des salariés qui ont eu recours au télétravail et sont au chômage partiel.

Encore un grand merci pour cette belle entraide de solidarité qui a permis la confection de masques en tissu qui ont été distribués avec ceux de la Municipalité dans tous nos foyers ainsi qu'aux bénévoles qui ont aidés une personne en grande difficulté.

Suite au décès de Cyrille MINARD, merci également, pour la chaîne de solidarité qui s'est constituée autour de ses animaux.

En 2020, nous n'avons pu partager aucun moment de convivialité, ni la fête des voisins ni le goûter de Noël avec les Aînés et les enfants de la Commune.

C'est cette situation qui a amené, pour la fin de l'année 2020, le CCAS à décider de donner des cartes cadeaux à nos Aînés, et également des cartes cadeaux, avec des chocolats aux enfants de moins de 14 ans de notre Commune. Les membres du CCAS ont pris en charge la distribution. Cette façon de faire a été, semble-t-il appréciée par nos jeunes et nos aînés.

### Composition du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

**Président :** Jean-Michel Boulmé

**Vice-Présidente :** Marie-Thérèse Proyart

### Membres du conseil municipal :

Christine Martinet

Margareth Wasilewski

Jean-Marie Fazilleau

### Membres désignés :

Bernadette Tenant

Martine Oudot

Dominique Poirson

Gérard Faveyrial

**Par Marie-Thérèse Proyart  
Vice-Présidente  
du Centre Communal d'Action Sociale**

**AU BESOIN, N'HÉSITEZ PAS À FAIRE APPEL À L'UN DE SES MEMBRES.**

**VOS DEMANDES, QU'ELLES SOIENT POUR VOUS-MÊMES, OU POUR D'AUTRES PERSONNES, SERONT ÉTUDIÉES EN TOTALE DISCRÉTION.**

## CONTACTER LA MAIRIE

### CONTACTER LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Maryse MAURER

09 62 62 30 03

mairieserrieressurain@orange.fr

### CONTACTER LA MUNICIPALITÉ

**Le Maire, Jean-Michel BOULMÉ 06 75 12 44 96**

#### Les Adjoints

**Gérard PUPUNAT 06 45 89 50 39**

**Jérémy BATAILLE 06 66 90 20 71**

**Marie-Thérèse PROYART 07 81 13 97 75**

**NOUS SOMMES À L'ÉCOUTE DE TOUTES REMARQUES OU SUGGESTIONS CONCERNANT LES AFFAIRES COMMUNALES.**

### Maryse Maurer, secrétaire de mairie, remplace Nadine Roux

Nadine Roux qui assurait le secrétariat de la mairie de Serrières-sur-Ain a rejoint la mairie de Mérignat. Elle est remplacée par Maryse Maurer, à temps partiel (19 heures). Elle assurait précédemment le secrétariat des mairies de Varambon et Certines, et assurera dorénavant, le secrétariat de Varambon et Serrières.



Maryse Maurer, secrétaire de mairie, à Serrières-sur-Ain et Varambon. Photo Progrès/Roger GROS

#### Tarifs

Marie-Thérèse Proyart a présenté les différents tarifs proposés par la municipalité (concessions au cimetière, location de la salle polyvalente, terrains communaux...), tarifs adoptés à l'unanimité.

La part communale des tarifs de l'eau et de l'assainissement n'augmente pas. Abonnement eau : 92,40 €/an, eau : 1,15 € le m<sup>3</sup> pour les particuliers, 1,05 € le m<sup>3</sup> pour les professionnels (moins de 300 m<sup>3</sup>), 0,84 € le m<sup>3</sup> pour les professionnels (plus de 300 m<sup>3</sup>), abonnement assainissement : 78,32 €/an, 0,97 € le m<sup>3</sup>.

d'eau consommé. À ce coût, s'ajoutent les redevances de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse : pollution domestique : 0,28 € le m<sup>3</sup>, seule redevance qui subit une augmentation, modernisation des réseaux de collecte : 0,15 € le m<sup>3</sup>.

La station d'épuration (STEP) du hameau de Merpuis fonctionne bien. C'est une station à filtres plantés de roseaux. La municipalité envisage de réaliser deux steppes du même principe de fonctionnement (roselières) à Serrières et au hameau de Sonthonnax-le-Vignoble. Le bureau d'études Charpentier qui a été consulté évalue le coût des steppes respectivement à 83 974 € HT et 78 737 € HT. Les demandes de subvention ont été adressées au département et à l'Agence de l'eau.

**L'ARTICLE DU JOURNAL « LE PROGRÈS » DU 7 JANVIER 2021**

## L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME NÉCESSITE UNE CONCERTATION AVEC LA POPULATION

Notre Plan Local d'Urbanisme communal avance. Beaucoup de détails ont été revus grâce à plusieurs réunions de travail, et à l'investissement d'une équipe de conseillers au sein de la commission PLU. D'autres détails, il en reste encore, mais nous sommes sur la bonne voie pour espérer que rien ne soit oublié.

Chaque détail compte, car demain ou après-demain, une fois le PLU entré en vigueur, tout détail dont nous aurions sous-estimé l'importance nous sera opposable, d'où la nécessité de la concertation avec la population.

Premier exemple, certains secteurs « **AGRICILES STRICTS** » (As) doivent être reclassés en « **AGRICOLE** » tout court. C'est le cas de MALAVAL à propos duquel le problème a été identifié le 20 janvier. Mais où conviendrait-il, ailleurs, de faire repasser du **As** en **A**, pour y permettre l'édification des équipements agricoles qui pourraient, dans un avenir pas toujours prévisible, devenir indispensables à l'activité de nos exploitants ?

Dernier exemple : peut-on voir si, outre ceux de MALAVAL, d'autres bâtiments agricoles diffus (en zone A ou N ou dans d'autres hameaux, méritent une « **DÉSIGNATION** » comme pouvant changer de **DESTINATION** ». En effet, suite aux multiples innovations des dernières lois portant sur l'urbanisme et surtout à leurs toutes premières jurisprudences, on voit que c'est à cette seule condition que d'anciennes constructions à usage agricole pourront, demain, être réhabilités pour devenir logements, chambre d'hôtes, gîtes à la ferme ou toute autre forme d'hébergements.

### LA FARCE DU PREMIER AVRIL 2021 : ÉCHAPPERONS NOUS AU PLUI ? (TRANSFERT AUTOMATIQUE DE LA COMPÉTENCE PLU À L'INTERCOMMUNALITÉ ?

La loi ayant prévu le transfert automatique de nos PLU vers un PLU intercommunal (PLUI) au 1<sup>er</sup> janvier 2021, les communes devaient délibérer dans les 3 mois précédents l'échéance si elles voulaient s'y opposer. Dans notre CCRAPC, l'obtention de la minorité de blocage contre le transfert de la compétence PLU semblait avoir été atteinte à l'automne. Mais nous venons de recevoir un courrier de la préfecture concernant le report au 1<sup>er</sup> juillet 2021 du transfert automatique de la compétence PLU et « l'incidence sur la faculté pour les communes de s'y opposer » : Nos délibérations automnales ont été rendues caduques par la dernière loi sur l'état d'urgence sanitaire contre le COVID 19 :

**LES DÉLIBÉRATIONS DE NOS COMMUNES À L'AUTOMNE 2020 CONTRE LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLU NE SONT PLUS PRISES EN COMPTE, ET IL FAUDRA DÉLIBÉRER À NOUVEAU À DATER DU 1<sup>ER</sup> AVRIL, TOUT CELA EN VERTU DE L'ÉTAT D'URGENCE ! N'Y AVAIT-IL PAS PLUS URGENT POUR LUTTER CONTRE LA PANDÉMIE ?** *Le Maire, Jean-Michel Boulmé*

### LA COMMUNE DEMANDE À ORANGE DE CONTOURNER LA PLAGE



La ligne de téléphone qui surplombe la plage, ainsi que le poteau d'ORANGE se trouvant en bas et à gauche de la route du lac (visibles sur la photographie) enlaidissent considérablement le site réaménagé par le SMAE. Et la commune a demandé à l'opérateur de contourner la plage en passant par la roselière.

**LA DEMANDE EST EN PRINCIPE ACCEPTÉE, À UNE CONDITION ...**

**QUE LE SMAE PERMETTE L'IMPLANTATION D'UN POTEAU SUR SON TALUS AU SUD-EST DU PARKING DE LA PLAGE.**

## AINSI VA LA VIE À SERRIÈRES SUR AIN

### BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS DE LA COMMUNE

Monsieur, Madame **BABILLON Xavier et Brygila** sur le Hameau de Merpuis

Madame **LEBON Mathilde** et Monsieur **NEMOZ-GAILLARD David** sur le bourg de Serrières sur Ain.

### BIENVENUE À TOUS CES NOUVEAUX NÉ(E)S ET FÉLICITATIONS AUX PARENTS

**Prosper Dadolle**, fils de Germain Dadolle et Anne-julie Paricaud, né le 02 mars 2020.

**Arsène Keller**, fils de Anthon Keller et Claire Gigot, né le 09 juillet 2020.

**Lou Casamassa**, fille de Hugo Casamassa et Cloé Scheffmann, née le 31 juillet 2020.

### HOMMAGE À TOU(TE)S NOS CONCITOYEN(NE)S PARTI(E)S DEPUIS UN AN

**Suzanne BERRUCAZ**, née DARME, 93 ans, qui est décédée le 07 mars 2020 juste avant le confinement et ce furent les dernières obsèques « normales » où ses amis ont pu être présents pour lui dire adieu

**Jannine LE LEANNEC**, née METAYER, 86 ans, qui est morte le 30 septembre 2020 ... nous nous souvenons de sa disponibilité (par exemple pour le comité des fêtes : voir en page 6), de son sourire et de sa bienveillance

**Paul MERIC**, 90 ans, décédé à Fleyriat. Il avait avant de mourir écrit un livre de souvenirs que la maladie, puis le confinement, l'ont empêché de nous présenter en mairie

Il nous en a laissé un exemplaire que nous pouvons, sur demande, prêter pour édifier les plus jeunes, sur ce que fut la vie d'un gène pendant la seconde guerre mondiale

**Jeanine BOIS**, née MA, 87 ans, qui fut durant tant de temps l'une des fines cuisinières des banquets de la société de chasse, et qui est partie le 19 décembre 2020

**Cyrille MINART**, 44 ans, qui nous a quitté le 09 février 2021 et qui était un personnage connu de tous. Il était actif dans sa Commune, il fut Président de Serrières -Animations puis conseiller municipal. Il aimait la nature, les animaux et par-dessous tout la Liberté. Quand il parlait de son village, il disait toujours « SON PARADIS ». C'était un idéaliste qui restera ancré dans la mémoire collective de notre village



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## PROJET COOPÉRATIF DES FAMILLES

Une soirée publique plan d'action sur le Projet coopératif avec les familles s'est tenue le 9 octobre 2020 à Jujurieux. Je rappelle que le Projet a été signé en juin 2019 en partenariat avec la CAF de l'Ain, la MSA Ain Rhône et la Communauté de Communes " Rives de l'Ain Pays de Cerdon" pour une durée de 4 ans. Suite au diagnostic effectué sur le territoire auprès des habitants, des jeunes et des divers partenaires, un plan d'actions en 5 axes thématiques a été rédigé.



Les objectifs de ce plan d'actions sont de favoriser les liens, d'accompagner les jeunes, de développer la mobilité et l'accès aux services.

Une seconde étape de ce projet est la mise en place opérationnelle du plan d'actions de manière coopérative.

Le but de cette soirée publique était de présenter dans le détail les axes thématiques du plan d'action, ainsi que de recenser les personnes volontaires pour participer aux groupes de travail.

Voici les 5 axes thématiques :

**Axe 1** > Maintenir et développer les services existants du territoire

**Axe 2** > Accompagner le développement social-local et favoriser l'information sur les services de la CCRAPC

**Axe 3** > Favorise les liens familiaux et accompagner les habitants sur un plan éducatif, Social et Sanitaire. « Créer un réseau autour de la santé et de l'éducation ».

**Axe 4** > Accompagner les jeunes pour les rendre acteurs de leur parcours.

**Axe 5** > La mobilité et l'accès aux services des habitants et ses jeunes.

**Axe transversal** > Avec et pour nos habitants.

En raison de la pandémie de COVID19 et les nouvelles restrictions gouvernementales, toutes les réunions de groupe de travail sont reportées à des dates ultérieures.

## GROUPE PERSONNES AGÉES

A l'initiative de Mme Dominique GABASIO (maire de Varambon), **une première réunion du groupe de travail pour personnes âgées** a eu lieu le 15 décembre 2020.

Il ne s'agit pas de remplacer les CCAS, mais de prendre appui sur eux et de compléter leur action, indispensable pour le territoire, par d'autres projets.

Une représentante Mme Véronique SZYSZ - CHAUVIN directrice générale des services de la Communauté de Communes Référents "Personnes Âgées" était présente. Les 14 Communes ont été convié de donner **le nom d'un référent "Personnes Âgées"**.

3 Axes sur lesquels elle souhaite que le groupe s'appuie pour travailler :

- 1) Le maintien des personnes à domicile
- 2) La prévention Santé
- 3) La mobilité des Séniors

Suite à un tour de table, globalement peu d'actions sont mises en place tout au long de l'année et **un réel besoin pour ces personnes âgées d'aide aux tâches administratives a été identifié ainsi que la question de la mobilité.**

Elle nous demande de faire deux groupes d'âges distincts : 60 - 75 ans et plus de 75 ans.

**La prévention pour le maintien à domicile, doit se faire et se penser dès la prise de la retraite.** D'autres groupes sont déjà constitués sur la mobilité et aussi l'amélioration de l'habitat.

La **CARSAT organise** déjà pas mal de choses sur le territoire. Voir comment on peut s'y rattacher. Exemple **d'un atelier mieux vivre son stress**, il s'agit de 3 séances téléphoniques d'une heure. **N'hésitez pas à vous inscrire** par le biais du référent communal.

Il nous faut recenser :

- Les personnes qui savent utiliser l'informatique.
- Les personnes ressource susceptible d'aider aux démarches administratives.
- Un journal pour les séniors pourrait être également initié sur la Communauté de Communes et un encart sur le site également.

**Marie-Thérèse Proyart**

# NOTRE ENVIRONNEMENT

## LA LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DE L'AMBROISIE



Il faut arracher l'ambrosie avant sa floraison. Cette action permet la suppression des pollens et la limitation de la reproduction de la plante.

Depuis début juillet jusqu'au 15 août 2020, ma première mesure de prévention a été la destruction d'une partie des plants d'ambrosie sur notre Commune.

Cependant, il y a encore beaucoup à faire.

Un repérage des zones me permet de mettre en place les actions visant à contrôler le plus possible la prolifération de la plante.

Je continuerai mon action en 2021.

### COMMENT DÉCIMER L'AMBROISIE ?

Chacun peut lutter contre l'ambrosie, déjà en apprenant à la reconnaître et en la signalant.

Si des volontaires souhaitent participer à son éradication, qu'ils se fassent connaître auprès de la Mairie, en donnant leurs coordonnées téléphoniques ainsi que leurs disponibilités, afin que nous puissions organiser un planning pour notre action.

Celle-ci débutera aux environs du 15 juillet et durera jusqu'au 15 août 2021.

**LES PLANTS D'AMBROISIE DOIVENT ÊTRE SYSTEMATIQUEMENT DÉTRUITS DÈS LEUR DÉTECTION.**

**Jean-Marie FAZILLEAU, référent Ambrosie de la commune de Serrières-sur-Ain**

## ORDURES MÉNAGÈRES :

### RAMASSAGE LE MARDI MATIN POUR TOUTE LA COMMUNE

Chaque secteur de logements possède un endroit spécifique avec un container pour déposer ses ordures ménagères.

Pour les déchets recyclables, il y a deux points d'apport volontaire :

- sur le parking du Lac à Merpuis
- Route de Poncin à Serrières-sur-Ain

**NE RIEN LAISSER AUX ALENTOURS DES CONTAINERS S'ILS SONT PLEINS :**

**VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT LES REPRENDRE OU ALLER LES DÉPOSER DANS D'AUTRES CONTAINERS !**

A Serrières uniquement, il y a aussi un abri destiné à recueillir les vêtements, linge de maison et chaussures usagées : merci de séparer les vêtements des chaussures et d'attacher ces dernières entre elles.

Les encombrants (en raison de leur volume ou poids) autres que les déchets ménagers, (appareils électroménagers, matelas, mobiliers, ferrailles, fûts de bière, seaux de peintures, cartons...) sont à amener à la déchetterie de Poncin.

**TOUS LES DÉPÔTS SAUVAGES SONT INTERDITS, Y COMPRIS A PROXIMITÉ DES CONTAINERS DE TRI**

**TOUTES LES INFRACTIONS SONT PASSIBLES D'AMENDE**

**LES INFRACTIONS CONSTATÉES SERONT PÉNALISÉES.**

**Notre agent communal, étant employé à mi-temps, a d'autres occupations que de ramasser les déchets d'autrui. Il devrait être superflu de le rappeler mais cela ne l'est malheureusement pas.**

**Et il nous faut rappeler également qu'il ne faut jeter dans les toilettes rien de ce qui obstruerait les canalisations d'assainissement : Les lingettes, protections féminines, préservatifs, couches culottes, éponges et épluchures de légumes et toutes sortes d'objets qui dépassent l'imagination ont leur place dans les ordures ménagères et non dans les WC !**

## L'AVENIR DU COMITÉ DES FÊTES

L'année 2020, marquée par la pandémie de COVID-19, fut une année blanche pour le comité des fêtes. Confinés puis déconfinés, contraints au couvre-feu, il a bien fallu s'adapter. Tous derrière nos masques, sans oublier la distanciation et les attestations de déplacements !

La vie municipale s'est également trouvée impactée. Le confinement ayant débuté après les élections du 15 mars 2020, l'entrée en fonction des nouveaux élus n'a pas été de tout repos.



Après une fête du lac 2019 mouillée et confidentielle (photo à gauche),

Après une fête 2020 annulée à cause du COVID 19,

**QUE SERA 2021 ?**

### SOUVENIR DES TEMPS DE FÊTE

JANNINE LE LEANNEC  
AFFICHANT SON ÉTERNEL

SOURIRE EN VENDANT  
LES FLAGEOLETS DU  
COMITÉ DES FÊTES

(fête du lac 2014)



**POURRA-T-ON ALLUMER LE FEU ? UN FOUR ?  
POURRA-T-ON ORGANISER LA FÊTE DU LAC ?  
POURRA-T-ON ÉLIRE UN NOUVEAU BUREAU ?**

## LE CIVIER DE LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

Le 20 février 2021, la Société de Chasse organise durant une 1/2 journée une vente à emporter de CIVIER

À NOTER : HORAIRE DE 9H00 À 12H00 – LIEU : SUR LA PLACE DE LA MAIRIE

## LE PROJET DE BRYGIDA BABILLON, PROFESSEUR DE YOGA



Brygida BABILLON

Brygida Babillon, Professeur de Yoga, installée depuis peu à Merpuis serait ravie de partager avec vous sa passion du Yoga. Elle propose en toute convivialité une variété de cours adaptés à tous les niveaux et tous les âges, que vous soyez débutants ou confirmés.

A chaque séance, Brygida vous guidera dans un voyage yogique, à la fois énergétique et physique. C'est le moment pour vous de bouger et de respirer à votre rythme. Les cours se dérouleront à Merpuis dès septembre 2021.

**FAITES LE PREMIER PAS ... LES AUTRES SUIVront**  
( Contact : 06 88 21 50 02 )

## CÉRÉMONIES



Les cérémonies de commémoration du 8 mai et du 11 novembre 2020 n'ont pu admettre le public. Elle se sont déroulées en petit comité. Les vœux du Maire qui étaient prévus le 9 janvier 2021 ont aussi dû être annulés

## SERRIÈRES-SUR-AIN À NOUVEAU CONNECTÉE !

Par Romain OLIVIER

La commune est à nouveau sur Internet, vous pouvez retrouver notre site à l'adresse suivante :

[www.serrieres-sur-ain.fr](http://www.serrieres-sur-ain.fr)



Ce site se divise en 6 onglets qui ont chacun leur fonction :

**Accueil** : comme son nom l'indique, c'est la page que l'on découvre en arrivant sur le site. On y trouve les messages les plus importants, quelques icônes pratiques, les news du site avec leur raccourci, la fenêtre PanneauPocket ainsi que quelques photos de notre commune.

**Commune** : page regroupant les informations pratiques : horaires de la mairie, tarif de la salle polyvalente ... etc

**Au quotidien** : c'est dans cette page que l'on trouve les articles sur les manifestations, les informations régulières qui animent la commune.

**Documents et arrêtés** : accès direct au bulletin municipal (du numéro 1 jusqu'à aujourd'hui), comptes-rendus de conseil et arrêtés pris par l'exécutif.

**Découverte** : page pour découvrir notre commune. Cette page est encore en cours de création.

**Service public** : page interactive du service public, elle facilite la recherche de documents officiels ou de

Un site internet est un vrai plus pour notre commune et facilite la communication entre le conseil et les habitants de la commune. Mais son contenu n'est pas réservé seulement à son administrateur.

Ainsi, si vous voulez écrire un article sur un sujet spécifique, partager vos photos, promouvoir un événement, ou autres propositions, envoyez vos idées à l'adresse mail suivante :



**ET SERRIÈRES-SUR-AIN EST AUSSI SUR FACEBOOK ...**

**“ C'EST MAGNIFIQUE, MAIS CELA SE SITUE OÙ ? “ ... C'EST À LA SUITE DE CE COMMENTAIRE QUE NOUS (ROMAIN ET MARIE-THÉRÈSE) AVONS DÉCIDÉ DE CRÉER UNE PAGE FACEBOOK**

**“COMMUNE DE SERRIÈRES-SUR-AIN”**

**PARTAGE DE PHOTOS, PROMOTION D'ÉVÉNEMENT, PARTAGE DES NOUVEAUTÉS DU SITE INTERNET :  
REJOIGNEZ- NOUS !**

## DOSSIER : UNE COMMUNE EN CHANTIERS



### UN CIMETIÈRE À EMBELLIR

Après de très longues discussions, tous les membres de la Municipalité se sont finalement mis d'accord sur la liste des travaux à effectuer au cimetière. Cela a commencé par un bornage de la parcelle E 1267 par AXIS CONSEIL, en vue de l'agrandissement du cimetière avec enlèvement partiel du mur séparant les parcelles E 1267 et E 513.

Ce mur en pierre était d'ailleurs dangereux puisqu'il s'effondrait. La surface gagnée permettra de placer là un espace vert qui agrémentera le cimetière communal.

Des reprises d'étanchéité très urgentes sur le mur de l'agrandissement précédent seront également effectuées, ainsi que la pose d'une couverture et une finition sur le local technique.



Sur la photo ci-dessus, on peut constater que le mur le plus ancien du cimetière a déjà bénéficié de l'intervention de l'atelier d'insertion de la CCRAPC, qui a tronçonné des pierres tombales désaffectées pour achever de protéger les joints entre les pierres du rang supérieur.



Dans le cadre de la Dotation d'État pour les Territoires Ruraux (DETR), Mme la Préfète de l'Ain nous a attribué une subvention de 35 % du coût pour cette opération (somme limitée à 4999 € si son montant total final HT dépassait le devis initial qui se montait à 14 283,00 €)

### EAU POTABLE

Concernant le réseau d'eau potable, quelques soucis d'alarme persistent, mais beaucoup moins que l'été dernier. Suite à l'analyse de notre réseau électrique du pompage d'Angine, il s'avère que la force nécessaire au démarrage de nos pompes est parfois insuffisante. Pour y remédier nous avons demandé un renforcement électrique au fournisseur.

### VOIRIE

Pour la voirie intercommunale, après plusieurs réunions et rendez vous sur place, la Commune a obtenu l'accord pour la réfection de la bande de roulement de la rue Gros Pierre qui avait été préalablement laissée de côté afin de pouvoir faire les travaux d'enfouissement des réseaux secs.

**Jérémy BATAILLE**

## DOSSIER : UNE COMMUNE EN CHANTIERS

### UN NOUVEAU PARKING POUR SERRIÈRES

SUITE AUX TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX SECS, NOUS AVONS PU UTILISER LES GRAVATS POUR EN FAIRE UN PARKING SUPPLÉMENTAIRE QUI N'A RIEN COÛTÉ À LA COMMUNE DE SERRIÈRES-SUR-AIN.



### CI-DESSOUS L'ENTREPRISE SOBECA AU TRAVAIL



### LE SERVICE DES ROUTES DÉPARTEMENTALES A ACCEPTÉ DE DÉPLACER LE RAIL DE SÉCURITÉ



### DEUX ABRIS BUS À SERRIÈRES SUR AIN

Notre Commune a déposé une demande pour 2 « Abris Voyageurs ». Celle-ci a bien été enregistrée le 7 janvier 2021 par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Notre abris bus de Merpuis vieillissait et se dégradait : l'occasion se présentait donc à nous de pouvoir le remplacer. Et nous voulons aussi en ajouter un au bourg de Serrières. La conception tout en bois du modèle choisi s'intégrera parfaitement dans le paysage de notre village de moyenne montagne.



L'abris bus actuel à gauche



L'abris bus futur à droite



## DOSSIER : UNE COMMUNE EN CHANTIERS

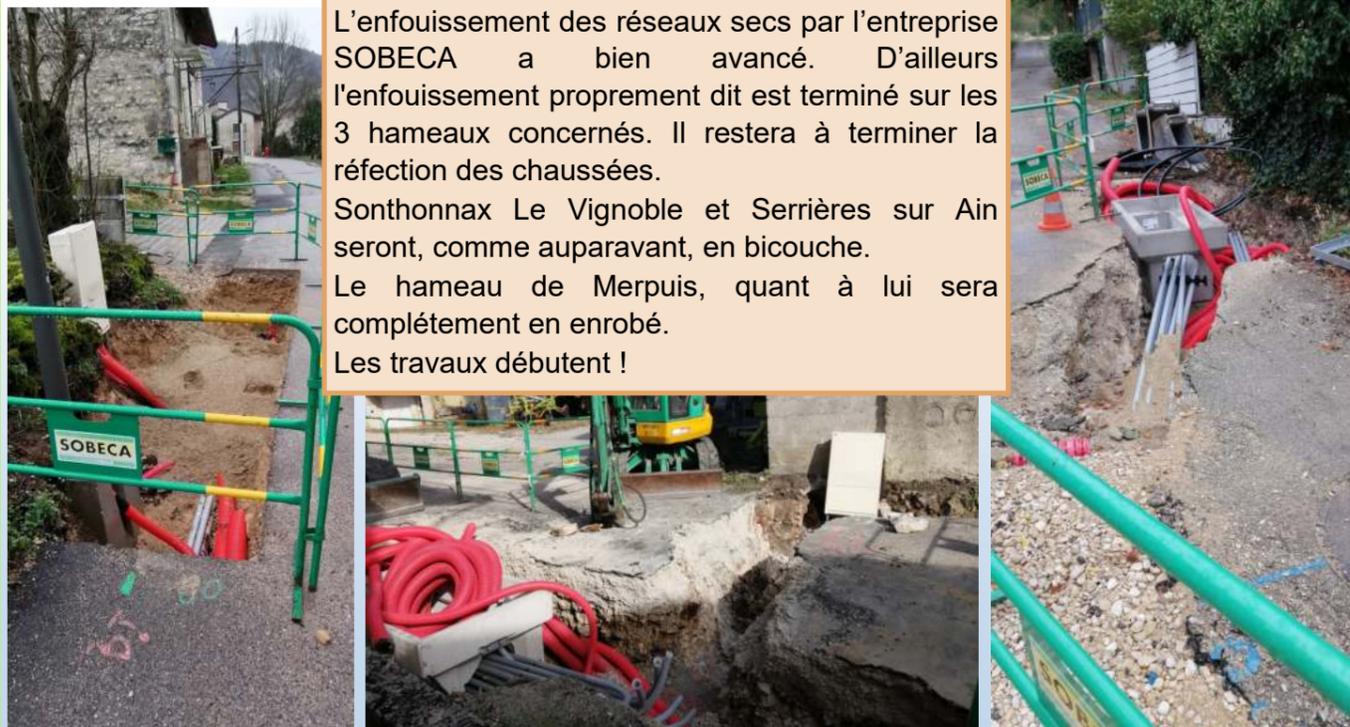
### NOS TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS

L'enfouissement des réseaux secs par l'entreprise SOBECA a bien avancé. D'ailleurs l'enfouissement proprement dit est terminé sur les 3 hameaux concernés. Il restera à terminer la réfection des chaussées.

Sonthonnax Le Vignoble et Serrières sur Ain seront, comme auparavant, en bicouche.

Le hameau de Merpuis, quant à lui sera complètement en enrobé.

Les travaux débutent !



## DOSSIER : UNE COMMUNE EN CHANTIERS



### PLAGE DE MERPUIS EN PLEIN TRAVAUX

Après plusieurs réunions où se sont exprimés de multiples désaccords, la commune s'est entendu avec le SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'Équipement de l'île Chambod (SMAE) sur le détail des travaux à effectuer. Ceux-ci semblent maintenant être réalisés de la meilleure des façons. Le chantier est fini dans sa première phase et le public fréquentant les lieux ne manque jamais d'exprimer sa satisfaction.

Au cours d'une seconde phase suivra l'aménagement tout au long de la rivière.

La commune soutiendra le choix d'un cheminement sécurisé pour les piétons et, pour augmenter le nombre de places offertes, la matérialisation de places de parking en épis là où c'est possible (Rappel : une place de parking mesure 2,5m de large sur 5 m de long).

Sur cet espace ludique, nous soutiendrons aussi la mise en place de dispositifs pour réguler la vitesse à 30 km/h.



### VERS LE RÉSULTAT FINAL

**SUR LA PHOTOGRAPHIE CI-DESSUS LES ARBRES N'ÉTAIENT PAS ENCORE PLANTÉS, ET LES POTEAUX MARQUANT LES LIMITES DU STATIONNEMENT N'ÉTAIENT PAS ENCORE PLACÉS.**

**AU PRINTEMPS, LE PARKING SUR LEQUEL SE SITUENT LES TOILETTES PUBLIQUES AUTOMATIQUES DEVRAIT FINALEMENT ÊTRE RECOUVERT D'UNE ÉMULSION EN BICOUCHE.**

### UNE COMMUNE TOUTE EN < LED >

Suite aux travaux d'enfouissement des réseaux secs, la commune a entièrement équipé le système d'éclairage public du nouveau procédé par diode électroluminescente (acronyme LED)

En effet nos vieilles lampes mercure étaient en fin de vie, et, pour certaines d'entre elles, posaient de réels problèmes d'approvisionnement en ampoules.

Quant à celles à mercure, elles posaient en outre un grave problème environnemental.

Et toutes ces lampes étaient très énergétivores et notre nouvel éclairage, sera désormais moins onéreux.

Le nouvel éclairage public fonctionne, mais la suppression des poteaux ne pourra intervenir qu'après le retrait des anciennes lignes aériennes par ORANGE.



### L'AVENIR DU RELAIROUTE DU MONT-BLANC

Le bâtiment est en cours de reconversion et il abrite déjà 2 logements communaux. Il est désormais clair qu'il ne sera pas possible financièrement de faire coexister cet usage d'habitation avec une seconde partie recevant du public. Voilà pourquoi la commune étudie la possibilité d'adjoindre 4 logements supplémentaires aux 2 existants.

**L'HIVER AYANT ÉTÉ FROID ET TRÈS PLUVIEUX, NOUS AVONS ÉTÉ DANS L'IMMÉDIAT OBLIGÉS DE REMÉDIER AUX INFILTRATIONS. DES BÂCHES ONT ÉTÉ POSÉES POUR ASSURER L'ÉTANCHÉITÉ DES TERRASSES. IL S'AGIT DE PRÉSERVER LES PLAFONDS DES FUTURS LOGEMENTS.**

